

LA PRÉSIDENTE

Paris, le 7 juin 2018

Monsieur le Ministre d'Etat,

La Commission nationale du débat public a débattu ce jour suite à la saisine par Aéroport de Paris sur l'opportunité de mener un débat public concernant le projet de terminal 4 à Roissy. Les conditions légales d'organisation d'un débat public n'étaient malheureusement pas réunies en raison d'une réglementation étonnamment restrictive en ce qui concerne les projets d'infrastructures aéroportuaires. Aussi, ce projet sera soumis à la concertation publique sous la seule responsabilité d'ADP, et suivi par quatre garants de la CNDP.

Pour autant, ce projet d'infrastructure est majeur par ses enjeux socio-économiques et environnementaux.

La présentation de ce projet par les responsables d'ADP soulignait, par exemple, le risque de concurrence avec Europacity, notamment quant aux capacités d'absorption du réseau de transport. Il est par ailleurs évident que le périmètre de la concertation sur le T4 devrait concerner l'ensemble de l'Île-de-France et impliquer d'autres maîtres d'ouvrage.

Les débats internes à la CNDP ont conduit l'ensemble des membres à vous saisir sur l'opportunité de mener un débat public sur la cohérence des projets envisagés sur cette zone géographique. Si les projets Europacity, CDG Express, ligne 17 et les infrastructures olympiques ont tous fait l'objet de démarches de concertation ou de débat public, leur cohérence n'a jamais été débattue. Plus encore, la multiplication de chantiers d'ampleur, qui ne s'adressent qu'indirectement aux habitants de ce territoire, pourrait susciter de vives oppositions locales.

Au-delà du projet T4, c'est bien le projet d'aménagement de l'ensemble de ce territoire qui devrait être soumis au débat public.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'assurance de ma très haute considération.



Chantal Jouanno

Monsieur Nicolas Hulot
Ministre d'Etat, Ministre de la Transition
Ecologique et solidaire
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

LA PRÉSIDENTE

Paris, le 7 juin 2018

Monsieur le Premier ministre,

La Commission nationale du débat public a débattu ce jour suite à la saisine par Aéroport de Paris sur l'opportunité de mener un débat public concernant le projet de terminal 4 à Roissy. Les conditions légales d'organisation d'un débat public n'étaient malheureusement pas réunies en raison d'une réglementation étonnamment restrictive en ce qui concerne les projets d'infrastructures aéroportuaires. Aussi, ce projet sera soumis à la concertation publique sous la seule responsabilité d'ADP, et suivi par quatre garants de la CNDP.

Pour autant, ce projet d'infrastructure est majeur par ses enjeux socio-économiques et environnementaux.

La présentation de ce projet par les responsables d'ADP soulignait, par exemple, le risque de concurrence avec Europacity, notamment quant aux capacités d'absorption du réseau de transport. Il est par ailleurs évident que le périmètre de la concertation sur le T4 devrait concerner l'ensemble de l'Île-de-France et impliquer d'autres maîtres d'ouvrage.

Les débats internes à la CNDP ont conduit l'ensemble des membres à vous saisir sur l'opportunité de mener un débat public sur la cohérence des projets envisagés sur cette zone géographique. Si les projets Europacity, CDG Express, ligne 17 et les infrastructures olympiques ont tous fait l'objet de démarches de concertation ou de débat public, leur cohérence n'a jamais été débattue. Plus encore, la multiplication de chantiers d'ampleur, qui ne s'adressent qu'indirectement aux habitants de ce territoire, pourrait susciter de vives oppositions locales.

Au-delà du projet T4, c'est bien le projet d'aménagement de l'ensemble de ce territoire qui devrait être soumis au débat public.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.



Chantal Jouanno

Monsieur Edouard Philippe
Premier ministre
57 rue de Varenne
75007 Paris

LA PRÉSIDENTE

Paris, le 7 juin 2018

Madame la Ministre,

La Commission nationale du débat public a débattu ce jour suite à la saisine par Aéroport de Paris sur l'opportunité de mener un débat public concernant le projet de terminal 4 à Roissy. Les conditions légales d'organisation d'un débat public n'étaient malheureusement pas réunies en raison d'une réglementation étonnamment restrictive en ce qui concerne les projets d'infrastructures aéroportuaires. Aussi, ce projet sera soumis à la concertation publique sous la seule responsabilité d'ADP, et suivi par quatre garants de la CNDP.

Pour autant, ce projet d'infrastructure est majeur par ses enjeux socio-économiques et environnementaux.

La présentation de ce projet par les responsables d'ADP soulignait, par exemple, le risque de concurrence avec Europacity, notamment quant aux capacités d'absorption du réseau de transport. Il est par ailleurs évident que le périmètre de la concertation sur le T4 devrait concerner l'ensemble de l'Île-de-France et impliquer d'autres maîtres d'ouvrage.

Les débats internes à la CNDP ont conduit l'ensemble des membres à vous saisir sur l'opportunité de mener un débat public sur la cohérence des projets envisagés sur cette zone géographique. Si les projets Europacity, CDG Express, ligne 17 et les infrastructures olympiques ont tous fait l'objet de démarches de concertation ou de débat public, leur cohérence n'a jamais été débattue. Plus encore, la multiplication de chantiers d'ampleur, qui ne s'adressent qu'indirectement aux habitants de ce territoire, pourrait susciter de vives oppositions locales.

Au-delà du projet T4, c'est bien le projet d'aménagement de l'ensemble de ce territoire qui devrait être soumis au débat public.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.



Chantal Jouanno

Madame Elisabeth Borne
Ministre chargée des Transports
40 rue du Bac
75007 Paris

LA PRÉSIDENTE

Paris, le 7 juin 2018

Madame la Présidente,

La Commission nationale du débat public a débattu ce jour suite à la saisine par Aéroport de Paris sur l'opportunité de mener un débat public concernant le projet de terminal 4 à Roissy. Les conditions légales d'organisation d'un débat public n'étaient malheureusement pas réunies en raison d'une réglementation étonnamment restrictive en ce qui concerne les projets d'infrastructures aéroportuaires. Aussi, ce projet sera soumis à la concertation publique sous la seule responsabilité d'ADP, et suivi par quatre garants de la CNDP.

Pour autant, ce projet d'infrastructure est majeur par ses enjeux socio-économiques et environnementaux.

La présentation de ce projet par les responsables d'ADP soulignait, par exemple, le risque de concurrence avec Europacity, notamment quant aux capacités d'absorption du réseau de transport. Il est par ailleurs évident que le périmètre de la concertation sur le T4 devrait concerner l'ensemble de l'Ile-de-France et impliquer d'autres maîtres d'ouvrage.

Les débats internes à la CNDP ont conduit l'ensemble des membres à vous saisir sur l'opportunité de mener un débat public sur la cohérence des projets envisagés sur cette zone géographique. Si les projets Europacity, CDG Express, ligne 17 et les infrastructures olympiques ont tous fait l'objet de démarches de concertation ou de débat public, leur cohérence n'a jamais été débattue. Plus encore, la multiplication de chantiers d'ampleur, qui ne s'adressent qu'indirectement aux habitants de ce territoire, pourrait susciter de vives oppositions locales.

Au-delà du projet T4, c'est bien le projet d'aménagement de l'ensemble de ce territoire qui devrait être soumis au débat public.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma très haute considération.



Chantal Jouanno

Madame Valérie Pécresse
Présidente de la région Ile-de-France
33 rue Barbet de Jouy
75007 Paris